

COMMISSION REGIONALE MEDICALE

PV n°8, réunion du 14 septembre 2021.

Présent: Dr Abdoulkarim ABAINE,

Absent excusé: Baco Moussa ABDELKADER.

<u>Assistent</u>: Mariamou SAINDOU (Responsable Licences), Rifouanti SOUFFOU (Secrétaire Arbitrage), Aurélien TIMBA ELOMBO (Directeur Général) à distance.

Ordre du jour:

- Traitement des dossiers médicaux des Arbitres saison 2021.
- Traitement des demandes de surclassement saison 2021.

Traitement des dossiers médicaux des Arbitres. Demandes de licences

DEPUIS LA SAISON 2020 : MODIFICATION DES DOSSIERS MÉDICAUX D'ARBITRES DE LIGUE

Modification du protocole des examens cardiaques à effectuer pour l'obtention d'une licence Arbitre.

La Commission Fédérale Médicale et l'Association des Médecins Fédéraux Régionaux du Football ont acté une modification majeure concernant le protocole cardiologique à effectuer par les arbitres lors de la constitution de leur dossier médical.

Cette actualisation concerne <u>uniquement</u> la partie « Examen Cardiologique » en page 3 du dossier médical et porte sur :

- · L'harmonisation des examens pour les Femmes et les Hommes
- La nature et la fréquence des examens à effectuer en fonction de l'âge et des facteurs de risque

Lors de la 1ère NOMINATION (libellé « 1ère licence » sur le dossier médical)

- <u>Avant 35 ans</u>: doit répondre au protocole indiqué sur le dossier médical mis à jour au 29/01/2019 (ECG à faire une seule fois entre la 1ère licence et 34 ans inclus + Échographie cardiaque à faire une seule fois dans la carrière à partir de l'âge de 18 ans)
- <u>Dès 35 ans</u> : doit répondre au protocole indiqué sur le dossier médical mis à jour au 29/01/2019 (ECG et Épreuve d'effort à visée cardiologique à faire tous les 5 ans + une Échographie cardiaque à faire <u>une</u> seule fois dans la carrière)

Lors du renouvellement de licence (dès l'âge de 35 ans)

 Selon âge et nombre facteurs de risque : doit répondre au protocole indiqué sur le dossier médical mis à jour au 29/01/2019 Tout dossier médical antérieur à la date du 29/01/2019 n'est plus valable.
 IMPORTANT :

- Ø <u>l'épreuve d'effort à visée cardiologique</u> => respect de la périodicité de 5 ans (Ex : un arbitre qui a déjà présenté cet examen en 2016 devra le repasser en 2021) sauf si le cardiologue de l'arbitre impose une périodicité inférieure.
- Ø L'échographie cardiaque => est à effectuer une seule fois dans la carrière

En conséquence tout Arbitre :

- ayant déjà effectué cet examen (à ses 18 ans ou après) ne doit pas le repasser et peut le fournir lors de la prochaine constitution de son dossier médical
- n'ayant jamais effectué cet examen : a un délai pour l'effectuer. Il doit le présenter dans les 2 ans à venir (soit au plus tard pour la saison 2021-2022) et non pas pour la saison prochaine.

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL Rue du Stade Cavani BP 259 — 97646 MAMOUDZOU Tel: 0269807567 courriel: ligue@mayotte.fff.fr site: mayotte.fff.fr Page 1/5



Avis favorable pour les dossiers ci-dessous :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie	Avis de la Commission
AHAMADA YNOUSSA N° licence : 2 547 182 569	ASC ABEILLES Affiliation : 542 930	STG	FAVORABLE
ABOUDOU GHANI N° licence : 2 548 282 250		STG	FAVORABLE
ASSOUMANI MOHAMED N° licence : 2 547 914 121		STG	FAVORABLE
SAID ALI ISSMAINLA N° licence : 2 544 743 615	ASJ MOINATRINDRI Affiliation: 545 343	R4	FAVORABLE
SOYFI SAINDOU N°licence : 2 546 875 538	L'ESPERIANCE ILONI Affiliation : 563 559	R3	FAVORABLE
ADINANI FATIMA N° licence : 9 602 655 700	USC KANGANI Affiliation: 580 827	R4	FAVORABLE
HAMIDOUNE MOHAMED N° licence : 2 546 851 912	ASC SODIFRAM Affiliation: 653 991	R1	FAVORABLE
ALIADINE IBOURA KARI N° licence : 2 547 895 262	FEU DU CENTRE Affiliation : 545 335	R3	FAVORABLE
SAID ABDALLAH HACHIM N° licence : 9 602 255 130	US KAVANI Affiliation : 542 936	R4	FAVORABLE
HAMIDOUNE MOHAMED N° licence : 2 546 851 912	ASC SODIFRAM Affiliation: 653 991	R1	FAVORABLE
MOUSSA AHMED N° licence : 2 547 559 801	LANCE MISSILE Affiliation: 542 865	R3	FAVORABLE

La Commission émet un avis favorable pour les dossiers ci-dessous pour lesquels il manque l'examen ophtalmologique et rappelle aux l'Arbitres concernés qu'ils doivent fournir l'examen ophtalmologique avant <u>le 31 décembre 2021</u>

CHIPINDA NAIMOUDINE N° licence : 2 546 854 896	All and and	STG	FAVORABLE Examen Ophtalmologique à fournir.
SOILIHI DJAMIL N° licence : 9 603 397 908	AJM JUMEAUX Affiliation : 538 259	STG	FAVORABLE Examen Ophtalmologique à fournir.
FOUAD MMADI N° licence non communiqué		STG	FAVORABLE Examen Ophtalmologique à fournir.
AHMED OMAR CHADHOULI N° licence : 811 826 726	MAHARAVOU SPORT Affiliation : 563 989	R4	FAVORABLE Examen Ophtalmologique à fournir.

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL Rue du Stade Cavani BP 259 - 97646 MAMOUDZOU Tel: 0269807567 courriel: ligue@mayotte.fff.fr site: mayotte.fff.fr Page 2/5

Avis défavorable pour les dossiers ci-dessous :

La Commission émet un avis défavorable pour le dossier ci-dessous

MASSOUNDI AMBDILLAHI N° licence : 2 546 847 589	JUMEAUX Affiliation : 538 259	STG	Manque: Acuité visuelle Examen ophtalmo avant le 31.12
ANDRIAMANJARY ELIC N° licence : 2 546 846 119	UCS SADA Affiliation : 545 348	R4	Manque: Acuité visuelle Ecographie cardiaque

Traitement des demandes de surclassement.

La CRM rappelle que la visite médicale est de la responsabilité du Médecin ayant signé le surclassement.

Surclassement accordé aux Joueuses et Joueurs ci-dessous :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable au surclassement et les transmet à la Commission Régionale des Licences et Mutations pour donner suite.

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie actuelle	Catégorie de surclassement
RANDRIAMIALIMANANTSOA NJARANIAINA JENNY N° Licence: 9 603 401 818	AS JUMELLES Affiliation: 751 219	Née le 25/05/2005 U16F	Seniors Féminine
ANTOISSI TOULAIBI DESIRE N° Licence: 2 547 941 151	EF LE DAKA Affiliation: 582 094	Née le 01/08/2004 U17F	Seniors Féminine
M. MADI NASSER	US BANDRELE	Né le 26/06/2004	Seniors
N° Licence: 2 548 607 869	Affiliation : 581 116	U17	
M. CHIBACO DAKRANE	FC SHINGABWE	Né le 27/02/2004	Seniors
N° Licence: 2 547 958 058	Affiliation: 553 899	U17	
M. ALI MOUSTAKIMA	DIABLES NOIRS	Né le 29/02/2004	Seniors
N° Licence : 9 602 602 342	Affiliation: 538 272	U17	
M. ABDOU FAIZ	FC KANI BE	Né le 10/12/2004	Seniors
N° Licence : 9 602 185 775	Affiliation: 543 345	U17	
M. DANFAR NASSER N° Licence: 9 602 249 403	AS NEIGE Affiliation: 542 928	Né le 06/02/2004 U17	Seniors

Rappelle de quelques points importants :

- La date de vaccination contre le tétanos (cf. questionnaire médical): **Précisez bien cette date**, le cas échéant, demandez à votre médecin. Il peut y avoir un rejet pour ce motif.
- Demandez à votre médecin de mettre à jour votre vaccination antitétanique si besoin
- Utilisez systématiquement le formulaire 2020 pour vous visites médicales. L'ancien formulaire, impose des examens complémentaires différents à un rythme différent du dernier en cours.
 Cela peut induire en erreur votre médecin qui ne pratiquera pas les bons examens requis. Ce qui entraînera un rejet de votre dossier.
- L'E.C.G doit OBLIGATOIREMENT porter le nom de l'Arbitre consulté.
- Bien remplir le questionnaire médical. Beaucoup trop de questionnaires sont incomplets.
- Le dossier doit-être rempli INTEGRALEMENT et ne doit comporter AUCUNE rature.
- Tout dossier incomplet sera refusé.

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL Rue du Stade Cavani BP 259 — 97646 MAMOUDZOU Tel: 0269807567 courriel: ligue@mayotte.fff.fr site: mayotte.fff.fr Page 3/5



Le Dr Abdoulkarim ABAINE, Médecin Régional et Président de la Commission Régionale Médicale de la Ligue dresse le bilan ci-dessous des difficultés rencontrées et apporte quelques préconisations pour améliorer le traitement des dossiers et accompagner les clubs.

Il est parfois difficile de reconnaître l'identité des Médecins signataires des certificats médicaux

La Commission doit être en mesure de reconnaître le Médecin pour le contacter en cas de besoin. Pour cela il doit être identifiable par son **nom, prénom, adresse, Numéro du conseil de l'ordre, numéro RPPS ou numéro ADELI**. S'il est remplaçant, on doit savoir qui il remplace et quel est son numéro de remplaçant.

Pour faire face à cette difficulté, la CRM prie les Clubs de bien vouloir :

- Relire l'identité du Médecin devant lui et si besoin, de lui demander d'en préciser l'orthographe.
- Vérifier que les coordonnées du Médecin sont bien lisibles. En cas de besoin, le Médecin Régional pourra le contacter.
 - Le tracé de l'ECG s'efface avec le temps

Cet effacement est problématique sur le plan médico-légal. Il faut désormais systématiquement photocopier ou scanner les tracés ECG qui sont sur du papier thermique.

Pour faire face à cette difficulté, la CRM prie les Clubs de bien vouloir :

- Scanner et conserver chaque tracé d'ECG de leurs Arbitres et Joueurs avant de déposer les dossiers à la Ligue.
- A noter que ce système d'archivage est déjà actif au niveau de la Ligue également.
 - Problèmes liés au désert médical : Pas toujours évident de disposer de l'épreuve d'effort

Dans ce cas, il est possible de demander au Cardiologue de préciser par écrit (même un mail suffit) s'il autorise la pratique du sport même sans ce test. Si c'est le cas, notre Médecin Régional et Président de la Commission Régionale Médicale informera le Médecin Fédéral de cette pratique strictement locale et qui ne peut être généralisée sur le territoire français.

Pour faire face à cette difficulté, la CRM informe les Clubs qu'ils peuvent :

- Avoir recours à un Cardiologue en cas de difficultés à avoir un rendez-vous pour l'épreuve d'effort
- L'idéal reste cependant de tout mettre en œuvre pour trouver un rendez-vous et ainsi disposer de l'épreuve d'effort.
 - Problèmes liés au désert médical : Accès à l'examen ophtalmologique par un ophtalmologiste

Notre pratique actuelle, demandant que l'examen soit fait, si besoin, par l'orthoptiste est valable. Nous pouvons aussi accepter que l'examen de la vue soit fait par l'Opticien.

Pour faire face à cette difficulté, la CRM informe les Clubs qu'ils peuvent :

- Dès maintenant recourir à l'Opticien pour l'examen de leur vue.
- A noter que pour fluidifier le dispositif et faire en sorte d'avoir suffisamment d'Arbitres, la CRM accorde systématiquement un an supplémentaire pour présenter cet examen.
 - Problèmes liés au désert médical : Accès à l'échographie cardiague

Pour la 1ère licence, l'Arbitre a un an pour présenter l'échographie cardiague.

Pour les Arbitres enregistrés auparavant, il leur était accordé un délai allant jusqu'au 30/06/2021. Ils devraient donc tous aujourd'hui être en mesure de présenter cet examen.

Pour faire face à cette difficulté, la CRM informe les Clubs que :

- Toute échographie cardiaque faite sur le sportif, quel que soit le motif, la date et l'âge du sportif, est valable. Pas besoin systématiquement de refaire une échographie dans le cadre de l'arbitrage. Les Arbitres peuvent ainsi retrouver cet examen

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL Rue du Stade Cavani BP 259 — 97646 MAMOUDZOU Tel: 0269807567 courriel: ligue@mayotte.fff.fr site: mayotte.fff.fr Page 4/5



même ancien sur leurs carnets ou dossiers médicaux et nous en faire une copie. Ils peuvent aussi demander à leur Médecin de nous en faire une copie...

- A noter qu'à l'image des décisions prises pour l'examen ophtalmologique, la CRM accorde désormais également un délai supplémentaire d'un an aux Arbitres pour faire cet examen.
 - Sensibilisation par rapport à l'indice de masse corporelle (IMC)

La production de licence sera désormais refusée pour tout IMC >35 (obésité sévère). IMC entre 30 et 35

Pour faire face à cette difficulté, la CRM prie les Clubs de bien vouloir :

- Sensibiliser les sportifs et les prévenir qu'à 35 d'IMC, la demande de licence sera refusée.
- Lorsque l'IMC est entre 30 et 35, le sportif doit faire l'effort de maîtriser son poids avec l'aide de son Médecin traitant.
 - Obligation de préciser le stade pubertaire dans les demandes de double surclassement

Il arrive que le stade pubertaire ne soit pas précisé alors que c'est un bon moyen de connaître la maturité physiologique de l'adolescent ou de l'adolescente.

Pour faire face à cette difficulté, la CRM rappelle aux Clubs que :

- L'examen clinique nécessaire pour apprécier ce stade pubertaire est une occasion de déceler certaines pathologies.
- Sans précision du stade pubertaire, la Commission Régionale Médicale ne sera pas favorable au double surclassement...

			,	
Dro	ch	2INC	POI	nion
FIU				

Président Secrétaire général

Dr Abdoulkarim ABAINE Baco Moussa ABDELKADER

LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL Rue du Stade Cavani BP 259 — 97646 MAMOUDZOU Tel: 0269807567 courriel: ligue@mayotte.fff.fr site_: mayotte.fff.fr Page 5/5